



MAIRIE DE

**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX PLACE  
JL CHRETIEN ET RUE JULES LEKIEN**

Arrêté de police N°76/2025 (ST) du 30 décembre 2025

Annule et remplace l'arrêté N° 70-2025 du 01 décembre 2025.

*Le Maire de la commune de GUESNAIN*

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la demande écrite formulée par la société FREYSSINET REGION NORD*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste place JL Chrétien dans le cadre de travaux de renforcement des balcons de la résidence JL Chrétien à Guesnain pour le compte de la SIA.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

*Des travaux de renforcement des balcons de la résidence JL Chrétien à Guesnain seront réalisés à compter du mercredi 07 janvier 2026 et pour une durée de 120 jours pour le compte de la SIA.*

**ARTICLE 2**

*Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit selon l'avancée et les besoins du chantier.*

**ARTICLE 3**

*La société FREYSSINET REGION NORD est autorisée à installer une base vie ainsi que 07 poteaux avec massifs dont 04 dans la rue Jules Lekien pour le raccordement provisoire des installations sur la parcelle cadastrée AA 0335.*

**ARTICLE 4**

*La société FREYSSINET se chargera de la mise en place du balisage et de la signalisation réglementaire.*

**ARTICLE 5**

*La société FREYSSINET domiciliée 09 rue de Santes 59320 HAUBOURDIN. Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI*

*Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.*



*Fait à GUESNAIN,  
le 30 décembre 2025*

*Le Maire,  
Maryline LUCAS*